

LE PETIT POLEYMORIOT

N°158 – Juillet/Août 2025



OUVERTURE de la MAIRIE

Horaires

Lundi

8h30-12h00

Mardi

8h30-12h00

14h00-17h00

Mercredi

8h30-12h00

Jeudi

8h30-12h00

14h00-17h00

Vendredi

8h30-12h00

Samedi

9h00-12h30

Le 1er de
chaque mois

04 78 91 90 09

mairie@poleymieux.fr

Nos Commerces Suite

L'auberge de Poleyieux : un commerce emblématique au cœur du village.

L'auberge de Poleyieux est bien plus qu'un restaurant, c'est une véritable institution locale.

Depuis de nombreuses années, elle fait vivre le cœur du village en accueillant habitants, randonneurs et visiteurs de passage dans une ambiance chaleureuse et conviviale grâce à sa belle terrasse ombragée l'été ou bien à son ancestrale cheminée l'hiver.

Son charme réside autant dans son cadre authentique que dans la qualité de sa cuisine traditionnelle en accord avec les saisons, faite maison, avec des produits frais.

L'équipe est toujours ravie de vous accueillir pour passer un moment agréable et gourmand.

Du mardi midi au samedi midi :
menu du jour - 18 € entrée, plat, dessert.

Dimanche midi menu de l'auberge :
27 € deux entrées au choix, deux plats au choix, desserts .

Le menu du jour peut se faire à emporter !!

Possibilité de privatisation , selon le nombre de personnes et l'événement.

Elle vous accompagne aussi pour vos évènements extérieurs : baptême, mariage, réunion de famille , Noël, etc ...

N'hésitez pas à les appeler pour toutes demandes , elles sont là pour vous répondre !

Téléphone : 04.78.91.90.16

Bulletin d'informations municipales et associatives de Poleyieux
Directeur de publication : Corinne Cardona, Maire

INFOS MAIRIE

URBANISME - AVANT DE COMMENCER VOS TRAVAUX, INFORMEZ-VOUS !

Réaliser des travaux chez soi ne signifie pas pouvoir faire ce que l'on veut, même sur sa propriété.

Dès qu'un projet modifie l'aspect extérieur d'un bâtiment - maison ou transforme l'usage d'un local, une autorisation d'urbanisme peut être obligatoire.

Selon la nature des travaux, vous devrez déposer **une déclaration préalable** ou demander **un permis de construire**.

Voici quelques exemples de situations qui nécessitent une demande en mairie :

- Changement de fenêtres, volets, porte d'entrée, toiture (sauf remplacement à l'identique),
- Ravalement de façade,
- Création d'une ouverture ou agrandissement,
- Installation d'une clôture, d'un portail, d'un abri de jardin ou d'une piscine.

En résumé, tout ce qui touche à **l'aspect extérieur de votre propriété et le modifie**, doit faire l'objet d'une **autorisation d'urbanisme**.

Même les petits travaux peuvent être soumis à autorisation !

L'absence de demande peut entraîner des sanctions, voire l'obligation de remettre les lieux en état.

Avant tout projet, rapprochez-vous du service urbanisme de la mairie et consulter le cahier de prescriptions architecturales de la commune sur notre site internet.

Important :

En cas de vente de votre maison, le notaire vous demandera un certificat de conformité que nous ne pourrons pas délivrer si vous n'avez pas déposé de demande d'autorisation d'urbanisme au préalable.

Vous serez, à ce moment-là, bien ennuyé pour vendre votre maison.

VIE ASSOCIATIVE

Vous trouverez, joint au petit poleymoriot, le 3ème numéro du **journal des associations**. Il permet aux associations du village de raconter leur histoire, de vous faire partager leurs anecdotes, en un mot de mieux se faire connaître.

Cet exemplaire a été diffusé sur l'application Panneau Pocket, sur le WhatsApp « infos mairie » et est consultable sur le site de la commune **po-
leymieux.fr**

Pour le prochain numéro qui paraîtra au printemps 2026, nous aimerions connaître votre préférence : numérique ou papier ?

Pour ceux qui souhaitent l'avoir dans leur boîte aux lettres, merci d'envoyer un mail à **laviedesassopolmepat@gmail.com**, une liste de diffusion sera créée afin de limiter une consommation trop importante de papier et ainsi réduire l'impact écologique.

Le Sou des écoles :

La 6ème édition du Mont d'Or Beer Festival se tiendra le **samedi 13 septembre de 10h à 19h**, place de la mairie et cour de l'école.

Brasseries locales, petite restauration, jeux pour les enfants.

Pour plus d'infos : www.montdorbeerfestival.fr

La bibliothèque sera fermée **du 04 août au 19 août**.

Toutes les associations seront présentes le samedi 06 septembre de 16h à 18h sur la place de la Mairie ou à la salle des fêtes Claude Pillonel en cas de mauvais temps.

DATES A RETENIR

JUILLET 2025

08 juillet: après-midi récréative – Tour Risler – 14h

SEPTEMBRE 2025

06 septembre: forum des associations de 16h à 18h

13 septembre: Mont d'Or Beer festival – place de la Mairie

Les 20 et 21 septembre: journées du Patrimoine. Thème « Patrimoine architectural »

Collecte à domicile

Depuis près d'un an, en partenariat avec la Métropole de Lyon, **ecosystem** propose aux habitants souhaitant se défaire facilement de leurs appareils, un **service gratuit de collecte à domicile**, pour offrir une seconde vie à leurs gros électroménagers usagés, sur simple rendez-vous. www.jedonnemonelectromenager.fr

Horaires de la Mairie cet été

Semaine du 4 au 8 août : ouverture uniquement le matin de 8h30 à 12h.

Pas d'ouverture le samedi matin du mois d'août (ouverture le 06 septembre)

Passez un excellent été !